il entre peut. Le Kronprinz et le prince Eitel restent avec quelques dignitaires dans une salle. Les autres personnages de la suite, se tiennent dans les autres antichambres.

LES CONGRÉGATIONS

Les Capucins de Millau

Millau, 3 mai. — Ce n'est qu'hier soir à la nuit que les Capucins, incarcérés comme des malfaiteurs, ont été mis en liberté provisoire, en attendant leur comparution devant le Tribunal correctionnel, qui est fixée au 13 mai.

Des manifestations diverses se sont produites à leur sortie.

La population était, d'ailleurs, très indignée, de la détention qu'on a fait subir pendant deux jours et une nuit aux Capucins. On dit que c'est par crainte d'incidents d'une exceptionnelle gravité, que les vénérés religieux ont été remis en liberté provisoire.

Pendant la nuit qu'ils passèrent en prison, la foule ne cessa de crier au dehors : « A bas les tyrans ! A bas les proscripteurs ! A bas Combes ! »

Pendant que la foule manifestait, on percevait venant de l'intérieur, les échos du *Magnificat* et du cantique « Je suis chrétien ». Ces échos de chants religieux produisaient dans la nuit une grande impression.

Après avoir manifesté devant la prison, la foule s'est portée devant le domicile de M. Balitrand, député ministériel, et devant la maison de M. Charles, maire, en criant : « Démission ! A bas les tyrans ! Vive la liberté ! »

Les méfaits du service postal

La *Semaine religieuse* d'Autun publie à sa première page l'avis suivant, communiqué officiel de l'évêché :

On rappelle que des lettres, même chargées ou recommandées, adressées à des mandatés ou à des personnes en relation avec eux, peuvent être saisies à la poste par réquisition des juges d'instruction et des préfets. Il est à noter qu'on peut être inculpé sans en être averti.

Plusieurs lettres recommandées adressées par l'évêché à la supérieure générale de Chauffailles, ainsi qu'un pli adressé en franchise administrative à l'aumônier, n'ont pas été remis à leurs destinataires.

Nos lecteurs ne seront pas surpris de ce communiqué après les notes sur le même sujet que nous avons publiées.

Que dire de cette tyrannie dans un pays qui a fait plusieurs révolutions pour conquérir la liberté ? « On peut être inculpé sans en être averti. »

On peut même être inculpé sans l'ombre de présomption de délit. Il suffit qu'il prenne la fantaisie à M. Combes ou à l'un quelconque de ses gens, pour que, du jour au lendemain, votre correspondance soit judiciairement cambriolée !

LES TROUBLES EN MACEDOINE

La condamnation du meurtrier de Chicherbina

Saint-Pétersbourg, 3 mai. — Le *Messager officiel* publie la note suivante : « Selon un rapport de l'ambassadeur de Russie à Constantinople, un Conseil de guerre a condamné à la peine de mort Aslanas Ibrahim qui tuera morteilement M. Chicherbina, consul de Russie à Mitrovitza. On ne pouvait guère infliger à une autre sentence.

» Le tsar cependant, pris d'un sentiment de compassion, a exprimé le souhait que la vie fût épargnée au meurtrier. Le sultan, informé, a déclaré à l'ambassadeur de Russie qu'il s'inclinait devant la généreuse intention du tsar, mais qu'il considérait le meurtrier aux travaux forcés à perpétuité. »

Une mission turque en Russie

Constantinople, 3 mai. — Une mission extraordinaire va partir pour Saint-Pétersbourg pour présenter au tsar ses excuses pour le meurtre de M. Chicherbina et les remerciements pour les dispositions pacifiques du gouvernement russe.

La Turquie va agir contre les Albanais

Constantinople, 3 mai. — La Porte a pris la résolution de mettre en mouvement des troupes importantes afin de réduire les Albanais.

Mort des juges de Sochtari

Vienne, 3 mai. — Une nouvelle survenue de Scutari annonce que les deux juges victimes du récent attentat viennent de succomber aux suites de leurs blessures.

Le meurtrier, un Albanais, âgé de vingt-deux ans, est en fuite.

Les autres juges, craignant, eux aussi, d'être victimes d'un attentat semblable, se sont réfugiés au palais du vali, où ils sont logés.

Le commandant de la garnison de Scutari a protesté contre l'envoi à Prizrend des deux bataillons actuellement à sa garnison. Il redoute que, par suite de la diminution du nombre de troupes turques à Scutari, les tribus montagnardes n'entreprennent un coup de main contre la ville.

Une jeune fille à la tête d'une bande de révolutionnaires macédoniens

Salonique, 3 mai. — Une jeune fille nommée Catherine Arnautlowa s'est mise à la tête d'une bande de Macédoniens révolutionnaires ; elle est armée d'un fusil Mannlicher qu'elle manie admirablement ; sur la croupe de ses chevaux, elle a quitté ses vêtements de femme, a pris ceux de son frère et s'est enfuie d'abord dans la bande de Doutsolio ; c'est la quatrième à fait ses premières armes.

BEURRE d'OOSTCAMP
baisse de prix 29400

SAVON PRINCESSE MAKOKO, Victor Vaissier nouveau parfum. 0.75 le pain.

Chronique Locale

ROUBAIX

Les fêtes du 31 mai et du 1er juin. — *La Reine des reines.* — Le Comité des fêtes nous prie d'insérer l'avis suivant :

Désireux de composer de la façon la plus digne la figuration féminine de certains chars, indispensable au succès de la cavalcade, le Comité a décidé de recourir, pour faire ce choix, au système suivi dans toutes les villes où ont eu lieu les fêtes de la Musique et de la Reine des Reines : certaines « délégations », par les ouvrières concernées, de telles qui, mieux leur atelier, par leurs charmes et la distinction de leur allure, sont mieux qualifiées pour remplir ce rôle et personnifier la classe si intéressante des jeunes travailleuses de Roubaix.

Un premier vote doit donc avoir lieu, dans chaque atelier de jeunes filles de notre ville, à quelque catégorie qu'elles appartiennent. Par ce vote, doit être désignée une déléguée par dix ouvrières.

Il sera réunis aux ateliers de moins de dix ouvrières de se grouper ensemble pour désigner une déléguée par dix ouvrières.

Dès que le vote aura eu lieu (et il faut y procéder le plus tôt possible), les noms des déléguées élues, accompagnés de la liste des ouvrières ayant pris part au vote et portant de cette manière, devront être adressés à la Mairie, à M. le Président du Comité de la Cavalcade, qui transmettra ces noms à une Commission spéciale composée de MM. Chamoulin, Kolb et Henri Catteau. Ces Messieurs conviqueront à la Salle des Fêtes de la Mairie les jeunes filles désignées, afin de leur faire élire : 1° La Reine des Reines ; 2° les demoiselles d'honneur ; 3° les suivantes de la Reine.

Il sera offert, par le Comité de la Cavalcade, à la Reine des Reines, ainsi qu'aux demoiselles d'honneur et aux suivantes de la Reine, un joli bijou en souvenir de cette fête. Le Comité leur demande en retour de vouloir bien figurer sur certains chars de la cavalcade qui exigent leur présence.

J'ai ce moyen, tout en faisant, dans la personne de celles qui représentent le mieux, les jeunes ouvrières de Roubaix, le Comité entend donner toute garantie aux parents de ces jeunes filles, et conserver à la cavalcade le caractère de parfaite correction et d'absolue dignité indispensable à une fête qui doit être digne de la pensée charitable qui la provoque.

Pour toutes explications complémentaires, il faut s'adresser au Secrétariat de la Mairie, guichet des renseignements.

Une feuille contenant les instructions et une formule de procès-verbal à remplir pour transmettre le résultat du vote y seront remises à toutes les personnes qui en feront la demande.

Les fêtes devant avoir lieu dans moins d'un mois et la confection des costumes fournis par le Comité nécessitant plusieurs semaines, il est indispensable que les noms de toutes les délégués soient envoyés à la Mairie à l'adresse du Président du Comité de la Cavalcade, avant jeudi 7 mai prochain. Passé cette date, la liste des jeunes filles appelées à élire la Reine des Reines et sa suite, sera close.

Le Président du Comité : Gustave WATTINNE.

LE 1er MAI DES COLLECTIVISTES GUESDISTES. — Les collectivistes de la *Paix*, qui se réclament de M. Jules Guesde ont fêté, dimanche seulement, le 1er mai, en allant manifester au cimetière sur la tombe des victimes du travail. Comme d'habitude, ils avaient mobilisé, pour faire nombre, les différentes sociétés qui ont leur siège à la coopérative. Grâce à cette précaution, leur cortège est passé un peu moins inaperçu que celui des dissidents rangés sous la bannière de l'ancien maire, M. Henri Carrette.

Le cortège est parti à onze heures et demie, de la coopérative de la *Paix*. En tête, venaient les porteurs de couronnes offertes par la section roubaisienne du P. O. F., la *Paix*, le *Syndicat Textile*, la Chambre syndicale des charpentiers et menuisiers et la Chambre syndicale des mouleurs. La fanfare de trompettes la *Renaissance* suivait en jouant des marches funèbres. Venaient ensuite : les Enfants du peuple, la chorale la *Solidarité ouvrière*, la fanfare la *Paix*, la société de libre-pensée *Ni Dieu, ni maître*.

Après les sociétés marchaient 80 manifestants environ, parmi lesquels on remarquait la plupart des conseillers municipaux de la minorité, MM. L. Bailleul, Wattremez, Van Waerebeke, Achille Carpentier et Dujardin.

A midi 20, le cortège arrivait au cimetière. Sur le mausolée élevé aux victimes du travail, M. Wattremez a pris la parole pour rendre hommage à la mémoire des ouvriers et ouvrières de Roubaix, tombés au champ d'honneur du travail. Ç'a été pour lui un prétexte pour attaquer « l'infâme société bourgeoise ». « Quand le socialisme sera entré dans le domaine des faits, a-t-il ajouté, toutes les précautions seront prises pour que les accidents ne soient plus aussi fréquents. » L'orateur n'a fait aucune allusion aux attaques dirigées vendredi contre son parti par M. Henri Carrette.

A midi et demi, la manifestation prenait fin. Aucun incident ne s'est produit.

POUR AVOIR FUMÉ AU CIMETIÈRE. — Un charbonnier, Léopold Dhordt, âgé de 53 ans, demeurant rue du Grand Chemin, cour Dewaeny, s'est vu dresser procès-verbal, dimanche, vers midi.

UN INCIDENT A L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR. — Dans la soirée de dimanche, il n'était bruit, dans le quartier de l'église du Sacré-Cœur, que d'une tentative de vol qui avait été commise à l'église. Un malfaiteur inconnu, s'était avancé, disait-on, jusqu'au tabernacle du maître-autel pour y voler les vases sacrés, mais on était arrivé à temps pour l'en empêcher. Les faits n'avaient pas une pareille gravité fort heureusement. Voici au juste ce qui s'était passé :

Vers cinq heures, un individu complètement ivre entrait à l'église du Sacré-Cœur, où ne se trouvaient plus que quelques personnes. Il s'avança jusqu'au maître-autel en proférant des injures contre la religion et des menaces contre les prêtres. Un vicaire de la paroisse, averti aussitôt de cet incident, voulut faire taire le polissard. N'y parvenant pas, il appela plusieurs habitants du quartier qui expulsèrent l'individu. Un rassemblement n'avait pas tardé à se former, place d'Amsterdam ; craignant qu'on lui fît un mauvais parti, notre homme prit la fuite vers la rue Lakanal. Il est inconnu, mais on possède son signalement.

Quelques instants auparavant, cet individu avait été vu dans plusieurs estaminets du quartier ; il y avait dit qu'il allait se rendre à l'église pour demander deux francs au prêtre qu'il rencontrerait et qu'il était disposé à tuer ce dernier en cas de refus. Naturellement, on n'avait pas prêté d'attention à ces propos d'ivrogne.

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Dimanche matin, vers deux heures et demie, un jardinier, Ch. Michel, demeurant rue du Moulin, cour Pennel 7, a été attaqué, en passant rue des Longues-Haies, par un malfaiteur qui a tenté de lui enlever son portemonnaie. Fort heureusement, passaient en ce moment MM. André Dubreille, âgé de 31 ans, demeurant rue de l'Ermitage, cour Bilot, et Charles Dupire, 38 ans, rue de Naples, cour Chantry, qui se saisirent de l'agresseur et le remirent entre les mains des agents Masse et Glorieux, de service au poste du troisième arrondissement.

Cet individu a déclaré se nommer Fernand Delplanque, liseur de dessins, âgé de 30 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 41. Il a été écroué au Dépôt.

UNE ARRESTATION SUR LE CHAMP DE FOIRE. — Dimanche soir, vers huit heures, un peigneur, Gustave Cnudde, âgé de 19 ans, demeurant rue Hoche, 34, se trouvait sur le champ de foire et insultait les passants. La police intervint pour ramener le jeune homme au calme, mais elle fut injuriée à son tour et même frappée. Gustave Cnudde a été arrêté sur le champ et écroué au poste.

UN MENDIANT RECALCITRANT. — Dimanche matin, vers sept heures, les agents Potier et Malaquin ont arrêté un professionnel de la mendicité, Léon Lefebvre, âgé de 59 ans, demeurant rue des Fossés, 17, qui était ivre, demandait l'aumône à la porte de l'église Saint-Martin. Cet individu s'est mis dans un mauvais cas en outrageant les agents.

ENTERREMENTS DU LUNDI 4 MAI 1903. — M. Henri Dossemoitre, neuf heures, église Sainte-Elisabeth. — Mme Augusta Guisart, née Marie Vuylsteke, neuf heures et demie, église St Eloi (Hauts-Sens). — M. Fernand Petit, neuf heures, église Saint-Martin.

OBITS DU MÊME JOUR. — Mlle Elvina Lorour, dix heures, église Saint-Martin. — Mme veuve Jules Gaffez, née Marie Pacoli, neuf heures trois quarts, église Sainte-Elisabeth. — M. Georges Monnier, neuf heures et demie, église Saint-Joseph. — M. Moïse Vandenbempe, neuf heures et demie, église du Sacré-Cœur. — Mlle Zélie Fresnoy, neuf heures, église Saint-Jean-Baptiste.

Assortiment complet des dernières créations p' costumes. E. Verhelle, tailleur, 53, Grande-Rue CROIX

LE CHALET BAINS. — Un point est à préciser dans l'article que nous avons publié hier : Ce n'est pas M. Eugène Dubiez, mais M. Edmard Roussel, conseiller général qui a protesté à la première enquête concernant l'achat d'un terrain pour le Chalet-bains. Mais la condition reste la même ; il n'y a, pour ses motifs que nous avons exposés, aucune contradiction dans les avis des commissaires enquêteurs.

LANNOY

FLERS-BREUCQ

LES PREMIÈRES COMMUNIONS. — L'église du Sart a vu se dérouler dimanche l'émouvante cérémonie de la première communion. Une assistance très nombreuse prenait à tous les offices de cette journée. C'est M. Lucien Poissonnier, curé de la paroisse, qui a prononcé les allocutions de circonstance. Vingt-six garçons et vingt-cinq filles se sont approchés pour la première fois de la Table eucharistique.

La cérémonie de la confirmation est fixée au lundi 18 mai, et aura lieu à l'église St-Martin, à Croix.

LOERS

LES PREMIÈRES COMMUNIONS. — Dimanche matin, a eu lieu à Loers, la cérémonie toujours si touchante de la première communion. A six heures et demie, trente-neuf garçons et quarante-six filles entraient processionnellement à l'Eglise, déjà envahie par la foule, et prenaient place dans le chœur. La messe a été célébrée par M. le curé qui, avant et après la communion, a adressé aux enfants quelques paroles émouvantes, pour leur faire mieux comprendre et goûter cette grande grâce de la première communion.

Aux vêpres, M. le curé a parlé aux parents et aux enfants de leurs devoirs. Ensuite ont eu lieu la rénovation des vœux du baptême et la consécration à la Sainte-Vierge. Les actes ont été dits par les deux premiers élèves du catéchisme, Sévère Tricot, et Louise Lampe. Après les vêpres les enfants se sont rendus au presbytère pour remercier M. le curé et MM. les vicaires de les avoir préparés à ce grand jour. M. le curé les a exhortés de nouveau à persévérer dans leurs bonnes résolutions.

FLERS

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, dimanche, à neuf heures et demie du matin, sous la présidence de M. J.-B. Goube, maire. Vingt-et-un conseillers sont présents. Absents : MM. Philippe et Dupire.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

Compte administratif du maire pour l'exercice 1902. — Les recettes de 1902 accusent 43.425 fr. 08. Les dépenses se sont élevées à 45.084 fr. 41. Il y a donc un excédent de dépenses de 1.656 fr. Comme l'exercice précédent avait donné un excédent de recettes de 6.310 fr., il reste encore une encaisse de 4.651 fr. 23, somme qui servira à établir le chapitre additionnel au budget de 1903.

M. le Maire fait remarquer que le surcroît de dépenses a été occasionné, cette année, par les importants travaux communaux qu'il a été nécessaire d'exécuter. La situation financière est néanmoins très bonne puisqu'elle se traduit encore par un excédent important.

Budget additionnel de 1903. — Le Conseil établit comme suit les dépenses qui seront portées au chapitre additionnel de l'exercice 1903 : médailles d'honneur, 300 francs ; gratification à l'agent-voyer, 60 fr. ; gratification au facteur, 100 fr. ; gratification aux clercs laïcs, 50 fr. ; gratification au cantonnier Motte, 50 fr. ; gratification au cantonnier Godonoir, 150 fr. ; subvention à la Société de secours mutuels des cantonniers, 10 fr. ; subvention à l'Institut Pasteur, 25 fr. ; indemnité au facteur pour la dernière levée du Breucq, 80 fr. ; note de M. Louis Leclercq, 10 fr. 60 ; plaques indicatrices des rues, 300 fr. ; numérotage des maisons, 100 fr. ; balayage des classes, 275 fr. ; subvention à l'Union des Femmes de France, 20 fr. ; dépenses de l'éclairage au gaz pour 1903, 900 fr. ; enregistrement des traités pour le gaz, 425 fr. ; installation du gaz dans les établissements publics, 200 fr. ; installation de lanternes dans les hameaux non éclairés au gaz, 600 fr. ; achat de lampes, fourniture de pétrole et de mèches, 250 fr. ; note de M. Desurmont, 6 fr. ; note de l'horloger d'Hotemmes, 50 fr. ; règlement de voirie et fournitures de bureaux, 76 fr. ; 25 fr. de primes pour ceux qui dénonceront les bris de lanternes.

A propos de l'éclairage dans les hameaux qui ne profitent pas de l'établissement du gaz, M. le Maire fait remarquer qu'il n'a pas hésité devant une dépense de 600 fr. afin d'éclairer ces hameaux le mieux possible. Comme il a le souci de voir tous les habitants de la commune bénéficier des mêmes avantages, il espère que l'éclairage qu'il propose pour les hameaux écartés servira suffisamment les intérêts de ces derniers en attendant qu'on puisse, à eux aussi, fournir le gaz. Le budget additionnel est enfin équilibré par le vote d'une somme de 600 francs pour une fête publique qui sera donnée cette année. Une Commission est nommée dans le but de rechercher les moyens les plus pratiques pour éclairer les hameaux qui n'auront pas le gaz. Cette Commission est ainsi composée : MM. Hassebroucq, Tiers, Delcocque, Fremaux, Dubar.

Bureau de bienfaisance. — Les recettes du Bureau de bienfaisance en 1902 ont été de 11.857 fr. 83. Les dépenses se sont élevées à 12.530 fr. 04, soit un excédent de dépenses de 672 fr. 20. L'excédent des recettes de l'exercice précédent ayant été de 1.180 fr. 24, il reste une encaisse de 509 fr. 03 qui sera affectée à divers crédits.

Le budget primitif pour 1904 est le même que celui de 1903, sauf en ce qui concerne l'entretien des bâtiments communaux et l'éclairage de la commune. Les crédits enlevés au premier de ces deux articles seront affectés au second. L'établissement du gaz pourra s'effectuer par la création d'un seul centime additionnel.

MM. Constant et Delporte demandent la suppression du crédit de 50 francs affecté au service de l'horloge de l'église. L'horloge, disent-ils, pourrait être remontée par le garde-champêtre. Cette proposition est rejetée à mains levées.

M. Constant demande la suppression de l'indemnité de logement attribuée au curé desservant l'église du Sart. Le vote a lieu à bulletins secrets : cette indemnité est maintenue par 15 voix contre 2 bulletins blancs.

Le même conseiller demande la suppression du supplément de traitement de 400 francs accordé aux deux curés. On vote à bulletins secrets : votants, 20 ; pour le maintien du supplément de traitement, 14 voix ; contre, 3 ; bulletins blancs, 3. La proposition Constant est repoussée.

M. Constant fait encore deux propositions : la première, 500 fr. pour achat de livres de prix aux enfants des écoles communales ; après une explication de M. le Maire, cette demande est rejetée par 15 voix contre 5 ; la seconde, un crédit de 1200 francs pour donner des vêtements aux enfants des écoles communales. M. le Maire fait remarquer que ces propositions n'ont qu'un but politique ; il y a, dans la commune, un Bureau de bienfaisance chargé de distribuer les secours ; c'est à ce Bureau de décider de l'emploi des fonds que le Conseil met à sa disposition pour secourir les indigents ; le Conseil n'a pas à s'immiscer dans la distribution des secours. Cette proposition est rejetée comme la précédente par 15 voix contre 1 et 4 bulletins blancs.

— M. Tiers, adjoint, informe le Conseil qu'il a reçu de nombreuses réclamations au sujet du passage des cyclistes dans le sentier de Babylone où il y a beaucoup d'enfants. Il demande que l'on place à l'entrée de ce sentier un écriteau rappelant aux cyclistes qu'ils ne peuvent pas y circuler, et que les gardes-champêtres fassent des procès. Adopté.

— M. Bonte demande que l'on renouvelle le vœu émis lors de la dernière session, à la Compagnie des tramways de Lille à Roubaix concernant le déplacement de l'arrêt du Sart. Sur sa proposition, le Conseil émet également le vœu que les voitures de la nouvelle traction électrique restent pourvues du cornet dont elles sont munies actuellement ; le timbre actuel à Lille ne s'entend pas suffisamment. Ce vœu sera transmis à la Compagnie des tramways.

Le Conseil se constitue à huis-clos pour opérer quelques modifications à la liste d'assistance médicale gratuite. La séance est levée à midi.

N'ont pas signé le budget : MM. Fremaux, Constant, Delporte, conseillers municipaux socialistes.

LYS

LA FRAUDE. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure du matin, MM. Henri Descamps et Henri Croo, préposés des douanes à Leers, étant de service à la « Croisade Gossart », à Lys, ont surpris trois individus qui essayaient d'introduire des marchandises de contrebande en France. Ceux-ci, à la vue des douaniers, prirent la fuite. L'un des fugitifs fut néanmoins arrêté. Il a déclaré se nommer César Deltour, âgé de 26 ans, débourreur, demeurant à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, 67. Les trois hommes portaient ensemble 150 kilogrammes de café vert représentant une valeur de 450 francs. La marchandise saisie était contenue dans trois ballots et trois ceintures.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Impressions en tous genres pour le commerce. — Têtes de lettre. — Factures. — Mémorandums. — Avis. — Circulaires. — Cartes commerciales. Enveloppes. — Mandats. — Registres. — Carnets. Etiquettes, etc. etc. — Exécution rapide et soignée. — Prix modérés

TOURCOING

MANIFESTATION SYNDICALE. — *Les revendications ouvrières.* — Ainsi que nous l'avons annoncé, une manifestation syndicale a eu lieu dimanche matin, à l'occasion du 1er mai. Le cortège, qui s'était formé à dix heures, place du Calvaire, a parcouru les quartiers des Phalempins, du Pont-de-Neuville et de la Malsence. Après avoir fait le tour de la Grande-Place, le cortège est arrivé à l'Hôtel-de-Ville à onze heures trois quarts. Nous avons dit que les syndicats avaient demandé que leurs délégués fussent reçus par l'Administration municipale, à laquelle ils auraient présenté leurs revendications ouvrières. M. Lecomte, adjoint, avait répondu qu'en l'absence de M. Dron, maire, il ne pouvait recevoir les délégués. Ceux-ci, au nombre d'une dizaine, ont pénétré dans la cour d'honneur et ont remis à l'appariteur, avec mission de le remettre à l'Administration municipale, un pli contenant l'énumération de ces revendications. Nous les reproduisons, à titre documentaire :

Revendications locales : Les Commissions des chambres syndicales adhérentes à la Fédération ouvrière, etc... 1° Augmentation du nombre des conseillers prud'hommes, de manière que tous les différends soient tranchés par des conseillers appartenant à la même catégorie ; — 2° Nomination du président du tirage au sort, avant chaque séance ; — 3° Qu'aucun jugement ne puisse être rendu sans que les conseillers patrons et ouvriers se fassent numériquement équilibrer ; 4° Élévation de l'indemnité des conseillers prud'hommes ; 5° Que les ouvriers puissent se faire représenter et défendre par un ouvrier ayant appartenu dix années à leur catégorie ; — 6° Demande d'une subvention de quatre mille francs à répartir par la Fédération entre les caisses de secours de tous les syndicats.

Revendications générales : 1° Limitation des heures de travail selon les besoins de la consommation ; — 2° Création par l'Etat d'une caisse de retraites ouvrières applicables aux travailleurs de tous sexes et nationalité, et ce, après vingt ans de travail pour les professions dangereuses, et trente pour les autres, et ce, sans aucun versement patronal et ouvrier ; — 3° Neutralité absolue de l'Etat dans tous les conflits entre le capital et le travail ; — 4° Nomination des inspecteurs du travail par les organisations ouvrières ; — 5° Extension de la prud'hommie à toutes les industries ; électorat, éligibilité des conseillers appliqués aux deux sexes ; — 6° Augmentation d'indemnité des conseillers prud'hommes, de façon à les rendre indépendants ; — 7° Interdiction absolue de pouvoir accorder des dérogations aux lois concernant la réglementation du travail ; — 8° Suppression du travail industriel dans les prisons, couvents et ouvroirs ; — 9° Suppression de tous les bureaux de placement payants ; — 10° Abrogation des articles 414 et 416 du Code pénal et 634 du Code commercial ; — 11° Abrogation de la loi sur l'association internationale des travailleurs ; — 12° Suppression de toute retenue et saisie-arrêt sur les salaires inférieurs à trois mille francs par an ; — 13° Extension de la loi du 9 avril 1898, à toutes les professions, et paiement de l'indemnité à partir du premier jour de l'accident ; — 14° Modification des articles 2101 du Code civil et 549 et 551 du Code commercial, de façon qu'en cas de faillite, le salaire des ouvriers employés, ou gens de service seulement en prennent rang, comme créance privilégiée ; — 15° Application intégrale des lois concernant l'hygiène et la sécurité des ouvriers.

Aussitôt après la remise du pli, le cortège s'est dissous. Aucun incident ne s'est produit. Sur tout le parcours, on a quêté pour les grévistes de la maison Lorthiois-Leurent fils.

LA GRÈVE DES MÉCANICIENS. — Nous avons signalé hier le conflit qui s'est produit aux ateliers de construction de M. Paul Dubrulle. D'après les renseignements qui nous avaient été fournis, la cause de ce conflit était le congédiement d'un ouvrier pour malfaçon. Aujourd'hui, nous recevons une communication du syndicat ouvrier disant qu'il n'y a pas eu malfaçon, que l'ouvrier congédié avait exécuté à la lettre un travail commandé et que ce travail avait été jugé mauvais par le patron.

LES ARRIVAGES A LA HALLES. — Dans la matinée de dimanche il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : œufs, 1.000 ; asperges, 2.115 bottes ; pommes de terre, 1.200 kil. ; fromage, 18 kil. ; beurre, 20 kil. ; laitues, 750 ; choux-fleurs, 40 ; pois, 30 kil. ; radis, 100 bottes ; carottes, 40 bottes.

MOUVAUX

PATRIOTISME ET SOLIDARITÉ DE L'ENFANCE. — Une belle réunion a eu lieu, hier, à l'estaminet du *Mouton Blanc*, où le Comité de la 1634e section de la Dotation de la Jeunesse de France (Blanc-Seau) avait convoqué les Mouvallois. Après quelques mots de M. Selosse, vice-président, M. le docteur Alexandre Faidherbe développe la marche ascendante et progressive de la société depuis sa fondation et qui compte à ce jour près de 300.000 membres. Il expose les avantages que l'on peut retirer de l'œuvre et, parlant de la Caisse-Orphelinat, absolument distincte de la Caisse-Dotation, d'où elle ne puise aucune subvention, mais qui peut être considérée comme le point culminant d'assistance par la solidarité, il engage vivement les parents soucieux de procurer un avenir à leurs enfants de les inscrire sur les registres de la Dotation. Un Comité provisoire est formé ; il est à la disposition de ceux qui désireraient inscrire leurs enfants.

M. GROUSSAU A COMINES

Le sympathique député de la 9e circonscription met à profit les vacances parlementaires pour « prendre contact », suivant l'expression consacrée, avec tous ses électeurs. M. Groussau visite à tour de rôle les centres principaux d'une circonscription très étendue. Il y a quinze jours, c'était Quesnoy ; il y a huit jours, c'était Linselles, hier dimanche, c'était Comines qui recevaient sa visite. Et partout, nous aimons à le constater, c'est le même accueil empressé de la part des électeurs.

Donc hier M. Groussau a parlé, à Comines, devant un très grand nombre d'électeurs, dans la salle de gymnastique, rue d'Hurlupin. La réunion était présidée par M. L. Hassebroucq, adjoint, faisant fonctions de maire, entouré de MM. Schoutetten, adjoint, Charles Lecomte, de Wulf, Louis Bourlet et Antoine Devos, conseillers municipaux.

« Il y a un an — a dit M. Hassebroucq, en ouvrant la séance, nous acclamions M. Groussau comme notre député, parce que nous le savions le défenseur des principes d'ordre et de liberté qui sont les nôtres. M. Groussau arrivait à la Chambre, précédé de la réputation d'un homme de science. Il y a pris immédiatement une place marquante par ses connaissances juridiques et par son caractère. Aujourd'hui, M. Groussau vient nous rendre compte de son mandat : c'est pour nous une heureuse fortune de le posséder parmi nous, et je le prie de prendre la parole. »

M. Groussau est chaleureusement acclamé. Il remercie M. Hassebroucq, qui est actuellement le premier magistrat de la ville, des termes flatteurs dont il s'est servi à son égard. « Je suis profondément heureux, dit-il, de sentir de telles sympathies. Ces sentiments sont réciproques : j'éprouve moi-même une grande sympathie pour le Conseil municipal, dont plusieurs membres m'entourent, et je souhaite que ses entreprises, toujours empreintes de conciliation, puissent avoir tout le succès désirable.

M. Groussau rappelle ensuite que son unique préoccupation a été de justifier la confiance qu'on lui avait accordée en se consacrant activement et consciencieusement à l'accomplissement du mandat dont il avait été investi.

M. Groussau envisage la situation politique actuelle. Il ne pense pas que le Ministère Combes puisse être renversé à la rentrée, car, nommé pour accomplir la sale besogne qui consiste à appliquer la loi contre les Congrégations, il ne s'en ira que lorsque cette besogne sera terminée. En outre, les socialistes soutiennent le Ministère parce que, grâce à lui, ils restent au pouvoir, et du jour où ils n'y seraient plus, il leur faudrait remplir leurs promesses, et s'occuper un peu des questions ouvrières. Or, pour masquer leur impuissance, ils ressuscitent l'affaire Dreyfus et poussent à la guerre religieuse.

M. Groussau s'étend aussi sur la situation budgétaire et montre le gouvernement, acculé par des déficits considérables aux emprunts et aux impôts nouveaux. Il fait admirablement ressortir l'influence néfaste que causent des charges fiscales nouvelles au point de vue de la prospérité du pays.

Parlant des Congrégations, M. Groussau s'élève en termes indignés que soulignent les applaudissements de tous les auditeurs contre les mesures odieuses prises contre elles, et il adresse un hommage tout spécial aux Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy qui, depuis 60 ans, instruisent à Comines les enfants du peuple.

Et toutes ces mesures, ajoute l'orateur, ne sont autre chose qu'une guerre à la religion ; après les Congrégations non autorisées, viendront les Congrégations autorisées, qu'on ne ménagera pas davantage.

Ce qui est surtout inquiétant — fait-il ressortir très judicieusement — c'est la démoralisation jetée dans le pays par cette guerre acharnée à la force morale, la religion, et à la force matérielle, l'armée.

La conclusion du discours de M. Groussau, c'est un appel à la cohésion en vue de faire triompher les idées d'ordre et de liberté.

M. Hasebroucq remercie M. Groussau de son discours et propose de chanter un vivat en l'honneur du sympathique député : toute l'assistance s'associe chaleureusement à cette motion.

LILLE

A LA CHAMBRE SYNDICALE DES IMPRIMEURS. — Dimanche matin, au siège de la Société Typographique, la Chambre syndicale des Imprimeurs de la région du Nord procédait à la remise de treize diplômes aux plus anciens collaborateurs de l'imprimerie de la région du Nord.

Les *Enfants de Gutenberg* prêtaient leur gracieux concours à la cérémonie. M. Georges Lefebvre, président de la Société Typographique et vice-président de la Chambre syndicale, présidait, remplaçant M. Gustave Dubar, président, empêché.

Après un discours de M. Liégeois-Six, secrétaire, des diplômes ont été décernés aux collaborateurs dont les noms suivent : 1. Henri Choquet, conducteur (imprimerie Lefebvre-Ducrocq), entré le 15 juillet 1850, 53 ans de services ; 2. Louis Cox, papetier (imprimerie Lefebvre-Ducrocq), entré le 15 juillet 1850, 53 ans de services ; 2. Louis Cox, papetier (imprimerie Lefebvre-Ducrocq), entré le 15 décembre 1860, 43 ans de services ; 3. Henri Lefebvre, prote (imprimerie Lefebvre-Ducrocq), entré le 26 août 1868, 35 ans de services ; 4. Gustave Dufflet, papetier (imprimerie Lefebvre-Ducrocq), entré le 24 avril 1868, 3 ans de services ; 5. Henri Vranckx, compositeur-typographe (imprimerie Adriensence, à Maubeuge), entré le 1er juillet 1871, 32 ans de services ; 6. Victor Dubar, magasinier (imprimerie Taffin-Lefort), entré le 12 octobre 1871, 32 ans de services ; 7. Gustave Bonneel, relieur (imprimerie Taffin-Lefort), entré le 15 novembre 1873, 30 ans de services ; 8. Emile Parent, compositeur (imprimerie Dubar et Cie), entré le 15 décembre 1876, 27 ans de services ; 9. Adolphe Lecreux, correcteur à l'*Echo du Nord* depuis le 1er février 1881, précédemment au *Mémorial*, 42 ans de services ; 10. Julien Cocheteux, conducteur (imprimerie Liégeois-Six), entré le 4 mai 1875, 28 ans de services ; 11. Henri Breton, compositeur (imprimerie G. Dubar et Cie), entré le 15 décembre 1876, 27 ans de services ; 12. Louis Juste, clicheur (imprimerie Lefebvre-Ducrocq), entré le 2 février 1878, 25 ans de services ; 13. Charles Baurein (imprimerie Lefebvre-Ducrocq), entré le 25 novembre 1878, 25 ans de services.

LE PRIX DES REPAS DANS LES WAGONS-RESTAURANTS. — Se faisant l'interprète des réclamations des voyageurs au sujet du prix et du menu des repas dans les wagons-restaurants de la ligne Paris-Lille, la Chambre de commerce de Lille a écrit à M. Sartiaux, ingénieur en chef de la Compagnie du Nord, pour lui faire connaître ses desiderata.

Elle estime trop cher le dîner à 6 francs et demande que le prix de 5 francs ne soit pas dépassé, en adoptant, bien entendu, le menu prévu, c'est-à-dire le menu sans poisson ; d'ailleurs, divers membres de la Chambre, ayant voyagé récemment sur le P.-L.-M. et sur l'Ouest, ont eu pour des prix modestes des repas excellents et abondants. Pour le dîner à 5 fr. 50, le menu est bien réduit, mais pourtant assez convenable.

Quant au service de ces dîners, la Chambre serait d'avis de mettre, pour le premier train, le dîner à 3 fr. 50 entre Paris et Longueau, le dîner à 5 francs entre Longueau et Lille, et inversement pour le second train : dîner à 5 francs jusqu'à Longueau, dîner à 3 fr. 50 après cette gare.

LA MUSE DE LILLE. — Mlle Berthe Dassonville, la première Muse de Lille, a eu, samedi, ses 25 ans. Suivant une décision qui fut prise lors des fêtes inaugurales, le Comité lui a remis une obligation de 500 francs qui lui fut votée.

UNE GRÈVE A LAMBERSART. — Vendredi, 32 ouvriers sur 90 occupés à la teinturerie de M. Delcourt, à Lambersart, se sont mis en grève. Les grévistes réclament une augmentation de salaire de 50 centimes par jour.

LA FUTURE EXPOSITION DE LILLE. — La Chambre de commerce de Lille a nommé une Commission spéciale pour suivre l'étude de la future Exposition régionale de Lille. Elle a désigné pour composer cette Commission, avec le bureau de la Chambre, MM. Dubar, Duhem, Dujardin, Gossart et Rogle.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

L. G. 134. — Bruges, Bruxelles, Malines, Marches, Val